



Informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Guyenne et Gascogne dans le cadre de l'offre publique d'achat à titre principal assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange plafonnée à 4.986.786 actions initiée par Carrefour (l'« **Offre** »)



Le présent document relatif aux autres informations de la société Guyenne et Gascogne a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 21 mars 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (« **RGAMF** ») et à son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Guyenne et Gascogne.

Le présent document complète la note en réponse de la société Guyenne et Gascogne visée par l'AMF le 28 février 2012, sous le numéro 12-096.

Le présent document d'information est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site Internet de Guyenne et Gascogne (www.guyenneetgascogne.com) et est mis gratuitement à disposition du public au siège de Guyenne et Gascogne, 60, avenue du Capitaine Resplandy 64101 Bayonne.

Un avis financier a été diffusé le 21 mars 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RGAMF	3
1.1.	Informations relatives au capital social.....	3
1.2.	Informations financières récentes.....	5
1.3.	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	5
1.4.	Politique de distribution	6
1.5.	Informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance.	6
2.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	7

Le présent document est établi par Guyenne et Gascogne, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du RGAMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique d'achat à titre principal assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange plafonnée à 4.986.786 actions visant les actions de la société Guyenne et Gascogne (l'« **Offre** ») initiée par Carrefour, société anonyme dont le siège social est situé 33, avenue Emile Zola, 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 652 014 051 (ci-après « **Carrefour** » ou l'« **Initiateur** »).

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RGAMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société, au sens de l'article 231-28 du RGAMF, figurent dans le rapport financier annuel de la Société incluant les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, diffusé le 21 mars 2012 (le « **Rapport Financier Annuel** ») et incorporé par référence.

Le rapport de gestion du Directoire décrivant l'activité de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 figure page 2 et suivantes du Rapport Financier Annuel.

Le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figure page 21 et suivantes du Rapport Financier Annuel. Le rapport des commissaires aux comptes sur ce rapport figure page 32 et suivantes du Rapport Financier Annuel.

Le Rapport Financier Annuel est disponible en version électronique sur le site Internet de Guyenne et Gascogne (www.guyenneetgascogne.com, rubrique « Informations financières » / « Information réglementée »). Il peut également être obtenu sans frais à l'adresse du siège de Guyenne et Gascogne, 60, avenue du Capitaine Resplandy 64101 Bayonne.

Guyenne et Gascogne publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.guyenneetgascogne.com, rubrique « Informations financières » / « Communiqués »).

1.1. Informations relatives au capital social

Le capital social de Guyenne et Gascogne s'élève à 106.384.752 € divisé en 6.649.047 actions de 16 euros chacune.

Le capital social et les droits de vote de Guyenne et Gascogne étaient, à la connaissance de la Société, répartis comme suit au 7 février 2012 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
First Eagle Investment Management LLC	1.437.909	21,63%	1.589.609	18,96%
Groupe familial Beau	1.418.036	21,33%	2.729.096	32,55%
Holding de Lisbonne	491.917	7,40%	491.917	5,87%
Tocqueville Finance SA	251.637	3,78%	393.876	4,70%
Autres personnes physiques*	217.873	3,28%	248.123	2,96%
Elliott Management Corporation	199.000	2,99%	199.000	2,37%
UBS	188.769	2,84%	188.654	2,25%
Boussard & Gavaudan Asset Management LP	109.139	1,64%	109.136	1,30%
International Value Advisers LLC	91.410	1,37%	91.410	1,09%
Cheyne Capital Management (UK) LLP	33.377	0,50%	33.377	0,40%
FCP Échiquier Patrimoine	20.000	0,30%	20.000	0,24%
Auto détention	7.783	0,12%	7.783	0,09%
Public	2.182.197	32,82%	2.282.640	27,22%
Total	6.649.047	100,00%	8.384.621	100,00%

* Mme Bernadette Cornet-Philippe, M. Alexandre Delieuze, M. Jean Boutsoque, M. Marc Léguillette, M. Vincent Hollard

Au cours de l'exercice 2011, la Société a été avisée des franchissements de seuils légaux et statutaires suivants :

- Par courrier reçu le 16 décembre 2011, la société International Value Advisers LLC, agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 13 décembre 2011, le seuil de 5% du capital de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 254 320 actions Guyenne et Gascogne représentant autant de droits de vote, soit 3,82% du capital et 3,09% des droits de vote de cette société.
- Par courrier reçu le 19 décembre 2011, la société International Value Advisers LLC, agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 15 décembre 2011, le seuil de 2,5% du capital de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 91.410 actions Guyenne et Gascogne représentant autant de droits de vote, soit 1,37% du capital et 1,11% des droits de vote de cette société.
- Par courrier reçu le 22 décembre 2011, la société Elliott Management Corporation, agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, à savoir The Liverpool Limited Partnership et Elliott International LP, a déclaré avoir franchi, le 13 décembre 2011, le seuil de 2,5% du capital de la Société et détenir 199.000 actions Guyenne et Gascogne représentant autant de droits de vote, soit 2,99% du capital et 2,41% des droits de vote de cette société.
- Par courriers reçus le 14 janvier 2011, complétés par courriers du 18 janvier 2011, des franchissements de seuils en droit de vote résultant de l'extinction du droit d'usufruit consécutif au décès de Mme Xavier Beau emportant transmission du droit de vote au profit de ses héritiers ont été déclarés. Ainsi, Mme Ghislaine de Montesquiou Fezenzac a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 décembre 2010, le seuil de 10% des droits de vote de la société Guyenne et Gascogne et détenir 457.037 actions Guyenne et Gascogne représentant 893.408 droits de vote, soit 6,87% du capital et 10,84% des droits de vote de cette société, Mme Emmeline d'Audiffret-Pasquier a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 décembre 2010, le seuil de 10% des droits de vote de la société Guyenne et Gascogne et détenir 440.782 actions Guyenne et Gascogne représentant 860.898 droits de vote, soit 6,63% du capital et 10,44% des droits de vote de cette société et M. Christian Beau a déclaré, avoir franchi en hausse, le 30 décembre 2010, le seuil de 10% des droits de vote de la société Guyenne et Gascogne et détenir 426.987 actions Guyenne et Gascogne représentant 833.308 droits de vote, soit 6,42% du capital et 10,11% des droits de vote de cette société.

En outre, les opérations d'achats et de ventes d'actions de la Société suivantes ont été déclarées auprès de l'AMF :

- Elliott Management Corporation, agissant pour le compte des fonds The Liverpool Limited Partnership et Elliott International LP, dont elle assure la gestion, a déclaré avoir acquis, le 13 décembre 2011, 199.000 actions Guyenne et Gascogne et détenir, pour le compte des fonds précités, 199.000 actions Guyenne et Gascogne représentant autant de droits de vote, soit 2,99% du capital social et 2,37% des droits de vote de la Société¹.
- International Value Advisers LLC, agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir vendu, le 13 décembre 2011, 166.520 actions Guyenne et Gascogne et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 254.320 actions Guyenne et Gascogne représentant autant de droits de vote, soit 3,82% du capital social et 3,09% des droits de vote de la Société².
- Boussard & Gavaudan Asset Management LP, agissant pour le compte du fonds Boussard & Gavaudan Fund Plc, a déclaré avoir acquis, les 12 et 2 janvier 2012 et le 13 décembre 2011 respectivement, 50.000 *contracts for difference* à règlement en espèces portant sur autant d'actions Guyenne et Gascogne, 20.449 et 148.687 actions Guyenne et Gascogne.

Boussard & Gavaudan Asset Management LP a également déclaré avoir vendu, les 12 janvier 2012 et 13 décembre 2011 respectivement, 50.000 et 10.000 actions Guyenne et Gascogne.

A l'issue de ces opérations, Boussard & Gavaudan Asset Management LP détenait, pour le compte du fonds précité, 109.136 actions Guyenne et Gascogne représentant autant de droits de vote, soit 1,64% du capital social et 1,30% des droits de vote de la Société³.

- Cheyne Capital Management (UK) LLP, agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir acquis, les 20, 19, 16, 15 et 14 décembre 2011 respectivement, 12.500, 5.500, 1.200, 8.290 et 84.806 actions Guyenne et Gascogne puis avoir conclu, le 16 décembre 2011, un contrat d'*equity swap* portant sur 126.189 actions Guyenne et Gascogne. Par ailleurs, Cheyne Capital Management (UK) LLP a déclaré avoir vendu, le 16 décembre 2011, 126.189 actions Guyenne et Gascogne.

A l'issue de ces opérations, Cheyne Capital Management (UK) LLP détenait, pour le compte de fonds, 33.377 actions Guyenne et Gascogne représentant autant de droits de vote, soit 0,50% du capital social et 0,40% des droits de vote de la Société⁴.

Au 29 février 2012, le nombre total de droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 du RGAMF attaché aux actions composant le capital de la Société est de 8.242.383 droits de vote.

1.2. Informations financières récentes

A la connaissance de la Société, aucun événement significatif de nature à avoir un impact sur l'activité ou la situation financière de Guyenne et Gascogne n'est intervenu depuis la publication du Rapport Financier Annuel.

1.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

¹ Sur la base d'un capital social de 6.649.047 actions représentant 8.384.621 droits de vote au 31 janvier 2012.

² Sur la base d'un capital social de 6.649.047 actions représentant 8.384.621 droits de vote au 31 janvier 2012.

³ Sur la base d'un capital social de 6.649.047 actions représentant 8.384.621 droits de vote au 31 janvier 2012.

⁴ Sur la base d'un capital social de 6.649.047 actions représentant 8.384.621 droits de vote au 31 janvier 2012.

1.4. Politique de distribution

Compte tenu de l'intention du Directoire de procéder au versement d'un acompte sur dividende d'un montant de 7 € avant la clôture de l'Offre, il n'est pas envisagé à ce jour de proposer à l'assemblée générale annuelle de la Société, qui se réunira au cours du premier semestre pour approuver les comptes sociaux clos le 31 décembre 2011, la distribution d'un dividende en complément de l'acompte sur dividende.

1.5. Informations relatives aux organes d'administration, de direction et de surveillance

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Règles applicables aux membres du Directoire

Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 16 à 19 des statuts de la Société. Ainsi, les membres du Directoire, qui doivent être des personnes physiques, sont nommés par le Conseil de Surveillance et ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Le nombre de ses membres, fixé par le Conseil de Surveillance, est compris entre deux et sept.

Le Directoire est nommé pour une période de six ans, à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle pour quelque cause que ce soit. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de président, étant précisé que le Directoire assume en permanence la direction générale de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des voix en exercice, chaque membre ayant une voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Directoire est actuellement composé de deux membres, à savoir, Messieurs Bertrand de Montesquiou, président et Marc Léguillette.

Règles applicables aux membres du Conseil de Surveillance

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil de Surveillance sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 20 à 26 des statuts de la Société. Ainsi, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés, parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'assemblée générale ordinaire, qui peut les révoquer à tout moment. Le nombre de ses membres est compris entre trois et dix-huit. Ce nombre pourra être dépassé en cas de fusion, dans les conditions fixées par la loi.

Aucun membre du Directoire ne peut faire partie du Conseil de Surveillance.

Le nombre d'actions dont chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire, conformément à l'article 20 des statuts, est fixé à 50.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle prend fin le mandat. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

Le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 85 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil de Surveillance de la Société est actuellement composé de six membres, à savoir, Emmeline d'Audiffret-Pasquier, Présidente, Vincent Hollard, Christian Beau, Jacques Le Foll, Philippe Marini, et Jacques de Pontac.

2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 21 mars 2012, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et par l'instruction de l'AMF n° 2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat à titre principal assortie à titre subsidiaire d'une offre publique d'échange plafonnée à 4.986.786 actions initiée par Carrefour visant les actions de la société Guyenne et Gascogne.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. »

Bayonne, le 21 mars 2012

Monsieur Bertrand de Montesquiou

Président du Directoire